



## Aux contribuables de la Municipalité d'Authier

### AVIS PUBLIC

Extrait du procès-verbal de la 6<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil d'Authier, tenue le 3 juin 2025 à la salle du conseil à 19h30, à laquelle étaient présents les conseillères et le conseiller suivants : mesdames Nathalie Gaudette, Angèle Auger, Cindy Demers, Véronique Hince et, monsieur François Deschênes, tous formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire, Yvon Gagné.

---

Au cours de cette séance ordinaire, les membres du conseil ci-haut mentionnés, ont adopté les règlements suivants :

- ***Règlement 2025-04 relatif au Plan d'urbanisme;***
- ***Règlement 2025-05 relatif au zonage;***
- ***Règlement 2025-06 relatif au lotissement;***
- ***Règlement 2025-07 relatif à la construction;***
- ***Règlement 2025-08 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme;***
- ***Règlement 2025-09 relatif aux dérogations mineures;***
- ***Règlement 2025-10 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction.***

Ces règlements sont en attente du certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest.

Les règlements ci-haut mentionnés sont disponibles pour consultation au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Authier, au 597, avenue Principale et que toute personne intéressée peut les consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Authier, ce 11 juin 2025

Élise Gagnon  
Directrice adjointe, Greffière-trésorière adjointe

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Élise Gagnon, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité d'Authier, affirme solennellement, avoir publié l'avis ci-haut en affichant une copie, le 11 juin 2025, à chacun des endroits désignés par le conseil (Règlement 2024-05).

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11 juin 2025.

Élise Gagnon  
Directrice adjointe, Greffière-trésorière-adjointe